

1 / Présentation de la formation SST, et des objectifs à atteindre. Durée 10 minutes

2 / Prévention. Durée 02h00

- Participer à la prévention des risques de transmission du COVID-19
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

3 / Secourir. Durée 03h50

- Protéger de façon adaptée
- Examiner la victime
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime
- Secourir la victime de manière appropriée
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime se plaint de malaise
 - La victime se plaint de brûlure
 - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - La victime ne répond pas mais elle respire
 - La victime ne répond pas et ne respire pas

6 / Epreuves certificatives. Durée 50 minutes

7 / Bilan de formation. Durée 10 minutes

Les références réglementaires

Article L6313-1 du code du travail (Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances)

Article L 231 - 3 - 1 du code du travail (Obligation de formation)

Article L 4224 - 15 du code du travail (Obligation de présence de secourisme avec une formation)

Article L 4224 – 16 du code du travail (Obligation d'organiser les soins d'urgence à donner aux salariés accidentés)

Version janvier 2026